



COMITÉ SYNDICAL DU 8 FEVRIER 2021
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
AFFAIRES TRANSPORTS URBAINS

N° 21.009

Objet : Ligne de tramway T10 Gare de Vénissieux / Gerland
Autorisation d'engager l'opération et approbation de son programme prévisionnel

L'an deux mille vingt, le huit du mois de février, à 9h30, les membres du Comité Syndical du SYTRAL (syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise), se sont réunis en salle du Conseil Métropolitain, Hôtel de la Métropole 20 rue du Lac, à Lyon, conformément à la convocation qui leur a été faite par Monsieur Bruno BERNARD, Président.

Date de convocation du Comité : 1^{er} février 2021

Droit de vote	Membres du Comité en exercice	Présent	Absent	Procuration à
1	BAGNON Fabien	X		
1	BERNARD Bruno	X		
1	DEBU Raphael	X		
1	COLLIN Blandine	X		
1	COMBET Damien		X	D. VALERO
1	CROIZIER Laurence	X		
0	CRUZ Sophie	X		
1	DROMAIN Hélène	X		
1	FRETY Laurence	X		
1	GEOFFROY Hélène	X		
1	GEORGEL Nadine	X		
1	KOHLHAAS Jean-Charles	X		
1	LE FAOU Michel	X		
1	LEGENDRE Laurent	X		
0	LUCAS Karine		X	S. CRUZ
1	LUNGENSTRASS Valentin	X		
0	MEUNIER Philippe	X		
1	MONOT Vincent	X		
1	PERCET Joëlle	X		
1	QUINIOU Christophe	X		
1	RANTONNET Michel		X	C.QUINIOU
1	RONZIERE Pascal	X		
1	VALERO Daniel	X		
1	VAN STYVENDAEL Cédric		X	B. BERNARD
1	VERCHERE Patrice		X	
1	VESSILLER Béatrice	X		
0	VIDAL Paul	X		
1	VIEIRA Matthieu	X		
1	SELLES Jean-Jacques	X		
1	VINCENT Max	X		
1	VULLIEN Michèle	X		

Secrétaire de séance : Matthieu VIEIRA

.../...

1/6

LE COMITE SYNDICAL,

VU le rapport par lequel Monsieur le Président expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs, mes chers collègues,

Le projet de ligne de tramway T10 entre Gare de Vénissieux et le secteur de Gerland est inscrit au Plan de Mandat 2021-2026.

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) 2017-2030 a précédemment identifié l'axe A8 – Vaulx-en-Velin / Saint-Fons – comme un axe de transport en commun à développer. Cet axe constitue une rocade intérieure au périphérique, à l'Est de l'agglomération. Il relie des pôles d'activités et d'enseignement importants, et se connecte aux principales lignes fortes de transport en commun existantes.

Entre 2017 et 2020, le SYTRAL a mené plusieurs études afin d'analyser la structure des déplacements actuels et projetés sur l'ensemble du corridor A8, qui ont conduit à proposer une organisation du corridor en 2 lignes indépendantes au nord (T9) et au sud (T10), autour d'un territoire en forte mutation sur laquelle des études urbaines et de transport sont à poursuivre.

Les études menées ont également permis de préciser le contour du projet de la ligne sud du corridor A8, en cohérence avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Horizon 2030 qui identifie notamment le besoin de renforcement des polarités urbaines de Saint-Fons et Vénissieux, ainsi que le projet de liaison en transports en commun entre les deux communes.

Ces études permettent ainsi aujourd'hui de proposer un programme prévisionnel et de s'engager dans la phase de réalisation de la ligne T10.

Le présent rapport a pour objet d'approuver l'engagement de l'opération ainsi que ses objectifs et caractéristiques essentielles constituant les éléments de programme prévisionnel, le lancement des études de maîtrise d'œuvre et la définition de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération.

I. Les objectifs du projet

Le projet consiste en la réalisation d'une nouvelle ligne de tramway T10 entre Gare de Vénissieux et le secteur de Gerland, en desservant les communes de Vénissieux, Saint-Fons et Lyon 7e.

Par son tracé en rocade en connexion avec le réseau lourd de transport en commun (deux lignes de métro et deux lignes de tramways), ce projet constitue une opportunité de renforcer le maillage en transports en commun du territoire et d'inciter ainsi au report modal de la voiture individuelle vers ceux-ci.

En tant que ligne forte, l'objectif est d'obtenir une offre régulière, des temps de trajet réduits et fiables dans des conditions de confort et de sécurité élevée pour les usagers. Cette ligne forte permettra, en outre, d'accompagner le projet urbain Arsenal Carnot – Parmentier sur la commune de Saint-Fons inscrit au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain.

La technologie tramway est le mode de transport proposé pour répondre à ces objectifs.

Dans un souci de complète intégration à la ville, la ligne bénéficiera d'une insertion urbaine soignée et intégrera la poursuite des politiques en faveur des modes actifs (cycles et marche à pieds) et de lutte contre les îlots de chaleur urbains (dés-imperméabilisation des sols, végétalisation, etc.)

II. Déroulé et résultats des études de faisabilité

Les études de la ligne T10 menées en 2020 ont proposé un diagnostic socio-économique et déplacements du secteur, suivi d'une étude d'opportunité avec une analyse de plusieurs variantes de tracé, puis une étude de faisabilité sur le tracé de référence et une variante de tracé, et enfin une étude de faisabilité approfondie sur le tracé de référence et quelques variantes locales de tracé.

L'étude d'opportunité a permis de dégager un tracé préférentiel et une variante de tracé, suite à une analyse multicritères portant sur la qualité de desserte urbaine et socio- économique, la qualité de desserte transport (maillage et intermodalité), les conditions d'insertion urbaine, les opportunités sur les modes actifs, les opportunités et impacts sur l'environnement, les opportunités et impacts sur l'exploitation du réseau, une 1ère approche des coûts et des risques associés au projet.

Cette étude a mis en évidence le plus fort potentiel de desserte urbaine et socio- économique couplé avec l'apport le plus complémentaire au maillage du réseau de transports en commun existant pour le tracé de référence.

Les conclusions de l'étude d'opportunité sont également venues conforter les résultats des études de déplacement menées sur la commune de Saint-Fons dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain.

L'étude de faisabilité a ensuite précisé les insertions envisageables sur le tracé préférentiel et les variantes de tracé retenues à l'issue de la phase opportunité, permis de conforter le tracé de référence et proposé des estimations de fréquentation de la ligne.

L'étude de faisabilité approfondie a enfin détaillé les insertions et les aspects techniques de la future ligne sur la base du tracé de référence confirmé en fin d'étude de faisabilité et de quelques variantes de tracé locales, et confirmé les estimations de fréquentation de la ligne.

Les modélisations réalisées estiment le trafic de la ligne T10 à plus de 22 000 voyageurs par jour en 2030, avec une charge dimensionnante à l'heure de pointe de 800 voyageurs, ce qui correspond à une fourchette basse pour le mode tramway.

Néanmoins, l'attractivité du mode tramway, l'enjeu d'image pour le centre de ville de Saint- Fons et le quartier Arsenal Carnot-Parmentier inscrit au Nouveau Plan National pour le Renouvellement Urbain, ainsi que l'insertion facilitée sur le boulevard Croizat à Vénissieux avec l'utilisation de l'infrastructure existante du tramway T4 ont conduit à proposer le choix du mode tramway pour la ligne T10.

En outre, les perspectives de nouveaux services commerciaux ouvertes par l'opportunité de maillage du réseau induite par ce projet, justifient le choix du mode tramway pour cette ligne rocade.

III. Programme de l'opération Tramway T10 Gare de Vénissieux - Gerland

L'opération consiste à réaliser une infrastructure de tramway entre la gare de Vénissieux et la Halle Tony Garnier à Lyon 7e, d'une longueur d'environ 7,4 km.

15 nouvelles stations sont envisagées sur cette ligne, en plus de la reconfiguration de la station existante du T4 à Gare de Vénissieux. L'inter-station est en moyenne de 500 m.

La fréquence en heure de pointe sera de l'ordre de 10 mn et le temps de parcours estimé entre terminus autour de 24 mn.

Des connexions optimisées aux métros B et D, ainsi qu'aux tramways T1 et T4, et le cas échéant au transport par câble Francheville – Gerland (selon terminus), seront assurées.

Le projet comprendra une zone de remisage du parc de matériel roulant tramway, située à proximité du tracé de la ligne nouvelle, sur la commune de Saint-Fons.

III.1. Itinéraire

L'itinéraire préférentiel de la ligne T10 entre Gare de Vénissieux et la Halle Tony Garnier à Lyon 7ème passe par :

- Le boulevard Ambroise Croizat, la rue Emile Zola, la rue Jaurès, l'avenue de la République, à Vénissieux
- La rue Carnot, la rue Charles Plasse, la rue Marcel Etienne Sembat, la rue Charles Antoine Martin, la liaison entre la rue Charles Antoine Martin et la rue Saint-Jean- de-Dieu avec franchissement inférieur du boulevard Laurent Bonnevey, à Saint- Fons
- La rue Saint-Jean-de-Dieu, le boulevard Jules Carteret et l'avenue Tony Garnier à Lyon 7e.

La ligne T10 se raccorde sur les infrastructures des tramways T4 sur le secteur de Gare de Vénissieux et T1 à la Halle Tony Garnier, et se connecte au métro D à Gare de Vénissieux, ainsi qu'au métro B et, le cas échéant, au transport par câble Francheville – Gerland à Stade de Gerland – Le Lou.

Deux variantes locales de tracé proposent des alternatives à certaines contraintes du tracé de référence et concernent :

- Le boulevard Laurent Gérin et la traversée du site de Véninov à Vénissieux
- La rue Marcel Etienne Sembat et le boulevard Sampaix à Saint-Fons

D'autres variantes de tracés ont été étudiées sur les différentes séquences de la ligne, puis écartées, compte tenu de leur moindre complémentarité avec les autres lignes structurantes du réseau de transport en commun, d'un tracé moins direct et donc de temps de parcours plus importants, de problèmes de robustesse d'exploitation sur les troncs communs avec des lignes de tramway existantes, de difficultés d'insertion et/ou des impacts fonciers et bâtis plus importants.

III.2. Périmètre de l'opération T10

Le SYTRAL aménagera uniquement les voiries empruntées par la ligne de tramway.

Etant donné l'impact de l'aménagement des sites propres sur les voiries empruntées d'une largeur faible et la volonté de la Métropole de Lyon et des Villes de réorganiser les usages sur ces voies, il est prévu, sauf cas particuliers, d'aménager ces voiries de façade à façade.

Parmi les cas particuliers, figure l'avenue Tony Garnier entre la rue Marcel Mérieux et l'avenue Debourg à Lyon 7e, qui a fait l'objet d'une requalification de voirie dans les années 2000, et pour laquelle le projet T10 visera à limiter les emprises d'intervention.

Par ailleurs, la Métropole de Lyon envisageait, dans le cadre de son mandat 2021-2026, de requalifier l'avenue Tony Garnier – tranche 3, entre la rue Marcel Mérieux et le raccordement avec le boulevard Chambaud de la Bruyère ayant également fait l'objet d'une requalification dans les années 2000. Compte tenu des fortes interfaces techniques, de procédures et de planning avec le projet T10 dont le tracé de référence emprunte cet axe, le SYTRAL et la Métropole de Lyon conviennent d'intégrer ce projet de requalification de l'avenue Tony Garnier tranche 3 dans le périmètre de l'opération T10.

III.3. Phasage de réalisation

La réalisation de la ligne T10 est prévue en une seule phase pour l'ensemble du périmètre.

III.4. Travaux envisagés

Ils comprennent notamment :

- > L'ensemble des travaux préparatoires,;
- > La réalisation des infrastructures de tramway et des équipements en lien (plateforme, voie ferrée, ligne aérienne de contact, sous-stations électriques, signalisation ferroviaire, etc.) ;
- > L'aménagement des stations et des équipements (billettiques, système d'information voyageurs, etc.) ;
- > L'aménagement des voiries, des carrefours et de leurs équipements (mobilier urbain, signalétique, éclairage public, etc.) comprenant les équipements réservés aux transports en commun et l'ensemble des autres usages de la voie (trottoirs, aménagements cyclables, stationnements, livraisons, plantations, etc.) ;
- > La reconfiguration des équipements de tramways existants aux connexions avec T1 et T4.

IV. Budget

A ce stade, le budget prévisionnel de l'opération est estimé à 230 millions d'euros valeur décembre 2020, décomposés comme suit :

- Création de la ligne T10 : 200 millions d'euros
- Création de la zone de remisage sur Saint-Fons : 30 millions d'euros

Ce budget comprend la réalisation des études à partir de la phase avant-projet, l'obtention de la DUP, ainsi que la réalisation des travaux entre Gare de Vénissieux et la Halle Tony Garnier à Lyon 7e et de la zone de remisage du parc de matériel roulant tramway à Saint-Fons.

V. Calendrier

Le calendrier envisagé pour mettre en œuvre cette opération est le suivant :

Mi-2021	: Désignation d'une maîtrise d'œuvre
2021-2023	: Etudes, procédures administratives
2023	: Déclaration de Projet / Déclaration d'utilité publique / consultation des entreprises de travaux
2023-2025	: Travaux

VI. Organisation de la concertation préalable sous l'égide d'un garant

Conformément aux articles L121-8 II et R121-2 du code de l'environnement et compte tenu du budget de l'opération compris entre 150 et 300 M€, la saisine de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) est facultative pour le projet de réalisation de la ligne de tramway T10.

Au vu des caractéristiques de l'opération, il est proposé de décider que le SYTRAL ne saisisse pas la CNDP et mène une concertation préalable associant le public à l'élaboration du projet, dans les conditions définies aux articles L121-16 et L121-16-1 du code de l'environnement. Ainsi, le SYTRAL sollicitera la désignation d'un garant auprès de la CNDP.

Les modalités de concertation envisagées a minima sont les suivantes :

- Concertation préalable d'une durée minimale d'un mois,
- Réunions publiques sur des lieux à définir, dans une ou plusieurs des communes concernées,
- Dossiers et registres à la disposition du public en mairie et en ligne.

Le détail des modalités de concertation sera défini dans une délibération ultérieure.

VII. Conventions de transfert de maîtrise d'ouvrage

Des conventions de transfert de maîtrise d'ouvrage seront conclues avec la Métropole de Lyon, ainsi que les communes de Vénissieux, Saint-Fons et Lyon et feront l'objet d'une ou plusieurs délibérations ultérieures.

APRES ECHANGES DE VUES,

Présents :	26
Pouvoirs :	4
	30
Ne prend pas part au vote (NPPV)	0
Affaires Transports Urbains	
Nombre de votants	26
Présents parmi les votants	23
Pouvoirs parmi les votants	3
Abstentions parmi les votants	4
Suffrages exprimés	22 voix
Dont « Contre » :	0 voix
Dont « Pour » :	22 voix

DECIDE : à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver les objectifs ainsi que le programme prévisionnel présentant les caractéristiques essentielles du projet relatif à la réalisation de la ligne de tramway T10 entre Gare de Vénissieux et la Halle Tony Garnier à Lyon 7e,
- d'approuver le phasage unique de réalisation de l'opération,
- d'approuver l'enveloppe financière prévisionnelle correspondant à cette ligne de 230 millions d'euros hors taxes (valeur décembre 2020),
- de prendre acte du lancement de la consultation pour la dévolution du marché de maîtrise d'œuvre correspondant et des procédures administratives associées,
- de décider de ne pas saisir la Commission Nationale du Débat Public et d'organiser la concertation préalable sous l'égide d'un garant, dans les conditions définies aux articles L121-16 et L121-16-1 du code de l'environnement,
- d'approuver le principe de conventions de transfert de maîtrise d'ouvrage à conclure entre le SYTRAL et la Métropole de Lyon, ainsi qu'avec les communes de Vénissieux, Saint-Fons et Lyon,
- d'autoriser le Président ou son représentant dûment habilité à signer tous les actes et courriers concourant à la mise en œuvre de ces décisions.

Les dépenses qui en résulteront seront prélevées section investissement, dans un chapitre qui sera précisé dans une délibération spécifique.

Pour Extrait Conforme,
Le Président

Bruno BERNARD

